



Heures supplémentaires

Par **Aurel74**, le 11/11/2024 à 07:40

Bonjour,

Je suis chauffeur SL.

Mon salaire se décompose de la manière suivante :

Salaire de base - 151.67

équivalence fixe 125% - 17.33

H. Supplémentaire 125%

H supplémentaires 150%

Pouvez vous l indiquer la différence entre équivalence fixe 125% et heures supplémentaires ?

Mon taux heures supplémentaires 125% et 150% varient tous les mois, est ce normal ?

Merci d avance pour votre retour.

Par **Fructidor**, le 11/11/2024 à 09:32

Bonjour. Concernant l'équivalence fixe à 125 %, elle correspondrait à un nombre d'heures prévues dans votre contrat de travail. Cela signifie que ces heures sont intégrées dans votre salaire de base, et vous êtes rémunéré à un taux majoré de 25 % par rapport à votre salaire horaire normal pour ces heures.

Les "supplémentaires" seraient celles qui dépassent ce nombre ...

Par **miyako**, le 11/11/2024 à 09:45

Bonjour,

D'après le descriptif ,vous avez un contrat de travail de 169 heures par mois ,cela constitue

un fixe mensuel comprenant 17h33 majorées de 25%.

Le restant sont des heures sup à 50% qui varient selon les mois où vous faites plus de 169heures mensuelles (plus de 39h par semaine).

Cordialement